
DÉLIBÉRATION N° 99.13 DU 21 SEPTEMBRE 1999

donnant délégation de pouvoir au Directeur de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

Vu le décret n° 66-700 du 14 septembre 1966 relatif aux Agences de l'Eau modifié par les décrets n° 74-284 du 8 avril 1974, n° 75-998 du 28 octobre 1975 et n° 99-765 du 6 septembre 1999, et notamment son article 10 précisant les conditions de délégation de pouvoir au Directeur.

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE

Les délibérations n° 99.10 du 28 mai 1999, n° 99.6 du 28 mai 1999, n° 99.5 du 28 mai 1999, n° 98.17 du 19 novembre 1998, n° 98.15 du 19 novembre 1998, n° 98.6 du 26 mai 1998, n° 98.5 du 26 mai 1998, n° 98.4 du 26 mai 1998, n° 97.14 du 30 octobre 1997, n° 97.13 du 30 octobre 1997, n° 96.28 du 5 novembre 1996, n° 96.27 du 5 novembre 1996, n° 96.21 du 5 novembre 1996, n° 96.20 du 5 novembre 1996, sont reconduites.

Le Secrétaire,
Directeur de l'agence,



Pierre-Alain ROCHE

Le Président
du conseil d'administration,



Jean-Pierre DUPORT